

le 31 août 2009

## Rentrée scolaire 2009-2010 : hausse des effectifs sur fond d'affaiblissement du service public d'éducation

L'ouverture du second collège de Biscarrosse, réalisé dans le cadre de la démarche HQE (Haute Qualité Environnementale) répond à la montée des effectifs des collèges publics dans le département des Landes : +9 % sur les cinq dernières années.

A cette rentrée, 15 600 élèves seront accueillis dans les 35 collèges publics landais, soit une augmentation de 3% par rapport à l'année précédente.

La rentrée scolaire 2009-2010 s'inscrit pourtant dans un contexte d'affaiblissement du service public de l'Education dû en grande partie aux mesures prises ou envisagées par l'Etat.

Ainsi, le Département conteste :

- la part trop importante des « heures supplémentaires » concernant l'enseignement (environ 9 % dans les collèges), au détriment des postes de titulaires ; ceci implique le recours massif à des vacataires dont le contrat est limité à 200 heures.
- le recrutement sur des contrats aidés (emplois et auxiliaires de vie scolaire, médiateurs de la réussite scolaire...) et sans perspective.
- la réforme à venir de la formation des maîtres, qui implique notamment un recrutement au niveau « Master » (Bac + 5) et supprime la formation professionnelle organisée en alternance au sein des IUFM (Institut Universitaire de Formation des Maîtres).
- la mise en danger de l'éducation populaire, par une forte diminution des moyens humains des Associations Complémentaires de l'Enseignement Public, partenaires essentiels du service public de l'Education.

D'autres mesures prises précédemment continuent de générer des effets négatifs, notamment la multiplication des dérogations à la carte scolaire qui affecte le principe d'égal accès à l'Education, ainsi que les modalités de gestion : organisation des transports scolaires, programmation et localisation des établissements.

Dans ce contexte difficile, le Conseil général poursuit ses interventions éducatives en faveur d'un égal accès de tous les Landais à l'Education.

En 2009, il consacre 47 millions d'euros au service public de l'Education, la moitié étant réservée aux collèges, priorité première.